



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement public

Question écrite n° 86582

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évaluation de la pertinence des dispositions législatives et réglementaires relatives au financement des campagnes électorales et des partis politiques. En effet celui-ci préconise d'interdire aux partis et groupements politiques de consentir à des candidats ou à des formations politiques des prêts à des taux supérieurs à ceux des emprunts que les formations politiques ont souscrits pour leur financement et de fournir à des candidats ou à des formations politiques des biens ou des services avec une marge commerciale. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86582

**Rubrique :** Partis et mouvements politiques

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2015](#), page 5854

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)